



Rapport du BAPE sur la gestion des résidus ultimes
La hiérarchie des 3RV-E enfin mise de l'avant !

Montréal, le 3 février 2022 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) accueille très favorablement les conclusions du rapport sur la gestion des résidus ultimes remis par le BAPE au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Nos expert.e.s saluent la volonté exprimée par le BAPE de remettre l'économie circulaire au centre de la gestion des matières résiduelles (GMR) et les diverses mesures découlant de cette réorganisation des priorités.

Dans le cadre des audiences du BAPE en mai 2021, le [RNCREQ avait déposé un mémoire contenant 42 recommandations](#), lesquelles reposaient majoritairement sur le respect de la hiérarchie des 3RV-E et la priorisation de la recherche de circularité. Ces points se retrouvent dans les conclusions du rapport remis au MELCC le 25 janvier dernier.

Le RNCREQ applaudit particulièrement les conclusions suivantes :

- **Mieux mesurer** les émissions de GES des sites d'enfouissement;
- **Évaluer puis intérioriser les externalités** causées par le système de GMR par la mise en place de mesures d'écofiscalité et de programmes de responsabilité élargie des producteurs;
- **Améliorer l'acceptabilité sociale des lieux d'élimination**, notamment en corrigeant les faiblesses du cadre normatif et légal des incinérateurs;
- **Renforcer le pouvoir des municipalités régionales** pour qu'elles déterminent la meilleure manière de gérer leurs matières résiduelles, et leur fournir les outils nécessaires à travers un encadrement confié à RECYC-QUÉBEC;
- **Accélérer la cadence du bannissement de l'enfouissement** des déchets plastiques, dont ceux à usage unique.

« En plus d'identifier l'économie circulaire comme *“l'une des pierres angulaires du développement durable dans la gestion des matières résiduelles”*, le [rapport du BAPE](#) reconnaît le leadership de RECYC-QUÉBEC en la matière », s'est réjoui Benoit Delage, directeur général du Conseil régional de l'environnement de l'Outaouais (CREDDO) et responsable du comité Matières résiduelles du RNCREQ.

Comme le BAPE le souligne, le Québec est très en retard sur les objectifs de réduction et de réemploi qu'il s'est fixés, et une réorganisation rapide de notre système de GMR est nécessaire. Le RNCREQ s'attend à ce que les recommandations du rapport permettent au ministre Benoît Charette d'aller de l'avant et de faire preuve d'innovation et d'ambition.

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Depuis plusieurs années, les CRE mobilisent les acteurs régionaux pour faire avancer la réflexion, développer les connaissances, favoriser le maillage et la concertation autour d'enjeux en changements climatiques, dans le but d'encourager et faciliter le passage à l'action.

Les seize CRE sont très actifs dans le secteur des matières résiduelles depuis de nombreuses années, notamment en menant des projets de sensibilisation et d'information, et en accompagnant les municipalités et les industries, commerces et institutions (ICI) pour une gestion responsable des matières résiduelles. [Découvrez nos travaux sur le sujet.](#)

Renseignements

Nicolas Valente, chargé des communications du RNCREQ
514 861-7022 poste 3524
nicolas.valente@rncreq.org